

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, une 2ème convocation, sans modification de l'ordre du jour, a été adressée aux membres du Conseil Municipal.

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Lucette CARRE, Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 juillet.

Il délibère alors sans condition de quorum.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 10	CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal BROSSARD Angéline, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie	
Etaient Absents 9	CHEUVREUX Bruno, <i>Excusé</i> BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> TOUCHARD Valérie, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> , TEIXEIRA Garry, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Absent</i>	<i>Pouvoir à Lucette Carré</i> -- -- -- <i>Pouvoir à Angéline Brossard</i> -- -- <i>Pouvoir à Jean-Yves Bocage</i> ---

Votants : 13

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-020 – Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, accordée par le Conseil Municipal le 05 juin 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix

- **DE PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions ci-dessous.

N° de la Décision	Nature de la décision
2025-D032	Renonciation au droit de préemption sur le bien situé 2 bis, rue de la Croix Berge – Parcalle AC 281.
2025-D033	Signature d'un devis d'une somme de 410,28 € TTC pour le changement de pneus d'une tondeuse
2025-D034	Signature d'un devis d'une somme de 3 471,52 € TTC pour l'achat d'un cardan
2025-D035	Signature d'un devis d'une somme de 470,80 € TTC pour l'impression de La Lettre du Maire
2025-D036	Signature d'un devis d'une somme de 243,96 € TTC pour la distribution de La Lettre du Maire
2025-D037	Signature d'un devis d'une somme de 4 130 € TTC pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet
2025-D038	Signature d'un devis d'une somme de 3 919,32 € TTC pour la location de décos de Noël
2025-D039	Signature d'un devis d'une somme de 12 522,77 € HT pour la réfection des gouttières du Pôle de Services (ancien bâtiment)
2025-D040	Renouvellement d'une concession pour une durée de 15 ans, pour la somme de 200 €.
2025-D041	Renouvellement d'une concession pour une durée de 30 ans, pour la somme de 300 €.
2025-D042	Régularisation d'une concession pour une durée de 7 ans (prorata) pour la somme de 110 € à la suite d'une exhumation.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme